

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} MAI – 30 JUIN 1997)

ALGÉRIE

18 mai 1997 : **Institutions ; Conseil national de transition (CNT)**. Le président Liamine Zeroual, en prévision des élections législatives du 5 juin, dissout le Conseil national de transition (CNT), qui tenait lieu de Parlement et avait été créé le 18 mai 1994 (cf. *Le Monde*, 20 mai 1994 ; *Libération*, 1^{er} juin 1994). Il avait succédé au Conseil consultatif national (CCN), installé par le président Mohamed Boudiaf, assassiné le 29 juin 1992.

5 juin 1997 : **Élections législatives**. Les premières élections législatives conduites à leur terme en Algérie se sont déroulées cinq ans après l'annulation du premier tour des législatives dominées par le Front islamique du salut (FIS), le 26 décembre 1991 (cf. *RE*, 62).

Aucun incident majeur n'a marqué ce scrutin au cours duquel 66,3 % des 17 millions d'électeurs se sont rendus aux urnes pour élire, à la représentation proportionnelle, les 380 députés qui siègeront à la première Assemblée nationale

pluraliste de l'histoire du pays. Elle est constituée de députés appartenant à dix partis politiques et de onze personnalités indépendantes provenant d'horizons divers. Le RND du président Zeroual arrive en tête avec 155 sièges. Il est suivi par le MSP (Mouvement social pour la paix, ex-Hamas) avec 69 sièges, par le FLN avec 64 sièges, lui-même « poursuivi par ses cousins islamistes » d'Ennahda avec 34 sièges.

Viennent ensuite, loin derrière et à égalité, les frères ennemis démocrates, le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) avec 19 sièges chacun et, enfin, le Parti des travailleurs de la pasionaria d'extrême gauche Louisa Hanoune avec 4 sièges. Le président Zeroual, qui a organisé ces élections deux ans après son arrivée au pouvoir (cf. *RE*, 77), remporte un succès certain. Son parti, le RND, n'existait pas il y a trois mois. Il réunit aujourd'hui plus de 40 % des suffrages. Il est vrai qu'il bénéficie du soutien inconditionnel de l'appareil d'État. Le FLN, parti des militaires, se maintient, avec un score plus

177

* Université de Poitiers.

qu'honorable, malgré son usure. Il constitue avec le RND un bloc légitimiste majoritaire de 219 députés.

L'ex-Hamas (aujourd'hui MSP) est en perte de vitesse. Il est vrai que son électorat est grignoté par Ennahda, mouvement islamiste d'Abdallah Djaballah.

Les démocrates n'ont pas réussi à réaliser la percée qu'ils escomptaient. Saïd Saadi, secrétaire général du RCD, recule de près de 5 points par rapport au premier tour des élections présidentielles de 1995 (cf. *RE*, 77). Quant au FFS d'Aït Ahmed, son résultat est identique à celui de son rival du RCD.

178

L'équipe au pouvoir peut écarter une double menace : celle des islamistes et celle du camp de la paix, favorable à un dialogue avec le FIS.

L'opposition dénonce les irrégularités présumées, entachant le scrutin : les bureaux de vote itinérants et le dépouillement parfois sans contrôle auraient permis de nombreuses mani-

pulations (*Le Monde*, 14 janvier, 4 mars, 9 mai, 7, 8-9 et 12 juin 1997 ; *Le Figaro*, 7, 8 et 9 juin 1997 ; *El Moudjahid*, 6-7 juin 1997 ; ambassade d'Algérie).

ALLEMAGNE

4 juin 1997 : **Motion de censure.** L'opposition a tenté de mettre en œuvre une disposition de la Loi fondamentale, rarement appliquée et permettant de censurer un ministre. Theo Waigel, ministre des Finances, a cependant réussi à conserver son poste par 328 voix contre 311 (*Le Monde*, 6 juin 1997).

BRÉSIL

4 juin 1997 : **Révision constitutionnelle.** La Chambre des députés puis le Sénat ont adopté un amendement constitutionnel autorisant le chef de

Élections législatives en Algérie

Partis	Voix	Sièges	Pourcentage
Rassemblement national démocratique (RND)	3 533 762	155	40,78
Mouvement de la société pour la paix (MSP)	1 553 185	69	18,15
Front de libération nationale (FLN)	1 489 561	64	16,84
Mouvement Ennahda (MN)	915 066	34	8,94
Front des forces socialistes (FFS)	465 957	19	5
Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD)	444 586	19	5
Groupement des candidats indépendants (GCI)	475 746	11	2,89
Parti des travailleurs (PT)	197 251	4	1,05
Parti républicain populaire (PRP)	65 441	3	0,78
Parti social-libéral (PSL)	36 521	1	0,26
Union pour la démocratie et les libertés (UDL)	49 308	1	0,26

Élections législatives au Canada

Partis	Voix	Pourcentage	Progres- sion	Sièges	Progres- sion
Parti libéral du Canada	4 913 614	37,31	-4,3	155	-22
Parti Réformiste du Canada	2 512 570	19,08	+0,9	60	+8
Parti progressiste-conservateur	2 456 770	18,6	+2,5	20	+18
Nouveau Parti démocratique (NPD)	1 433 415	10,9	+4,2	21	+12
Bloc québécois	1 368 056	10,4	-3,5	44	-10
Parti vert du Canada	299 644	2,3	-1,3	1	=
Parti de la loi naturelle du Canada					
Parti de l'héritage chrétien du Canada					
Non-partisans					

179

Votants : 13 171 628. Nuls : 187 559. Suffrages exprimés : 12 984 069.

l'État à se représenter. Rappelons que, le 24 mai 1994, la durée du mandat présidentiel avait été réduite de cinq à quatre ans (cf. *RE*, 71).

Cette révision a été proposée par le président en exercice, Fernando Henrique Cardoso, qui souhaite se représenter en 1998 (*Le Monde*, 6 et 7 juin 1997).

CANADA

2 juin 1997 : **Élections législatives.** Le Parti libéral du Canada a maintenu sa majorité absolue de justesse (4 sièges de majorité) malgré un effritement de ses positions. Ce scrutin a vu le Parti réformiste remplacer le Bloc québécois en tant qu'opposition officielle. Même si les conservateurs et le Nouveau Parti démocratique amorcent une remontée, le vote des Canadiens a témoigné de la coupure régionale du pays. Le Parti libéral du Premier ministre Jean Chrétien

l'emporte en Ontario et dans l'ouest du Québec, le Parti réformiste de Preston Manning dans l'ouest du Canada en menant une campagne anti-québécoise, et le Bloc québécois de Gilles Duceppe dans le reste de la Belle-Province où ce parti n'a eu les suffrages que de 40% des électeurs, ce qui peut être une indication pour un éventuel référendum (*Libération*, 31 mai-1^{er} juin, 2 au 4 juin 1997 ; *Le Monde*, 4 et 13 juin 1997 ; *Courrier international*, 12 juin 1997 ; ambassade du Canada).

ESPAGNE

22 juin 1997 : **Parti socialiste ouvrier espagnol.** Felipe Gonzalez Marquez, 55 ans, provoque la surprise lors du XXXIV^e congrès du Parti socialiste ouvrier espagnol en renonçant à ses fonctions de secrétaire général qu'il détenait depuis vingt-quatre ans. C'est Joaquim Almunia, 49 ans, économiste,

ancien ministre, fidèle de Gonzalez qui lui succède pour trois ans. Ne sera-t-il qu'un secrétaire général de transition ? (*Le Monde*, 22-23 et 24 juin 1997 ; *Libération*, 21-22 et 23 juin 1997.)

GRANDE-BRETAGNE

2 mai 1997 : **Cabinet**. Nommé dès le 2 mai, le cabinet compte 22 ministres parmi lesquels 5 femmes. L'innovation est la création d'un ministère du Développement international, confié à M^{me} Clare Short, dont le secteur relevait auparavant du secrétaire au Foreign Office. Le titulaire de ce dernier ministère, Robert (Robin) Finlayson Cook est un eurosceptique passionné de courses hippiques et qui publie chaque semaine une chronique de pronostics dans un hebdomadaire écossais... (*Le Monde*, 6 mai 1997 ; *Libération*, 3-4 et 5 mai 1997 ; ambassade du Royaume-Uni.)

7 mai 1997 : **Speaker**. Les nouveaux députés ont réélu à l'unanimité M^{me} Betty Boothroyd, travailliste, député de West Bromwich West, au poste de *speaker* de la Chambre des Communes. Si selon la tradition elle n'avait aucun adversaire des grands partis dans sa circonscription, elle a quand même dû affronter un candidat « Labour Time For Change » et un National Democrat, n'étant élue qu'avec 65,3 % des suffrages. C'est lord Alexander Irvine de Lairg qui, nommé Lord Chancelier (ministre de la Justice), présidera la Chambre des Lords (*Le Monde*, 9 mai 1997 ; ambassade du Royaume-Uni.)

19 juin 1997 : **Parti conservateur ; leader de l'opposition**. A la suite de sa défaite aux élections législatives du

1^{er} mai (cf. *RE*, 82) et de la démission de son leader John Major, le Parti conservateur, après plusieurs semaines d'une dure campagne, s'est donné comme nouveau chef William Hague. Agé de 36 ans, eurosceptique, soutenu par Margaret Thatcher, sans grande expérience ministérielle, il est le plus jeune dirigeant tory depuis deux siècles. Il l'a emporté sur Kenneth Clarke, ancien Chancelier de l'Échiquier, pro-européen, plus populaire dans la base du parti, par 92 voix contre 70 (*Libération*, 10, 11, 18 et 20 juin 1997 ; *Le Monde*, 12 et 21 juin 1997).

HONG KONG

30 juin 1997 : **Statut**. Le 30 juin 1997 à minuit, la Grande-Bretagne rétrocède à la Chine Hong Kong en vertu de la déclaration sino-britannique, considérée comme un traité international valable cinquante ans. Elle occupait le territoire depuis 136 ans. Installée d'abord sur l'île de Hong Kong en vertu de la convention de Chuenpi du 20 février 1841, elle avait occupé la péninsule de Kowloon à la faveur du traité de Pékin du 26 mars 1860 et s'était vu céder à bail pour 99 ans les nouveaux territoires et 235 îles ou îlots par la convention de Pékin du 1^{er} juin 1898.

Malgré le courage du dernier gouverneur, Chris Patten, les institutions démocratiques mises en place tardivement par les Britanniques devront céder la place à celles instituées par Pékin. Notamment, un Conseil législatif provisoire remplacera le Parlement (Legco) élu en 1995. C'est un riche armateur, Tung Chee-hwa, qui dirigera la région administrative de Hong Kong selon la règle « un pays, deux systèmes ».

Rappelons que ce n'est qu'en 1999 que Macao retournera à la Chine.

L'empire britannique se réduit aujourd'hui à peu de chose : les Bermudes en Amérique du Nord, Anguilla, les îles Cayman, les îles Vierges britanniques, Montserrat et Turks et Caicos dans les Antilles, les Malouines et la Géorgie du Sud en Atlantique sud, le Territoire britannique de l'Antarctique, Gibraltar en Europe, Sainte-Hélène au large de l'Afrique, le Territoire britannique de l'océan Indien et Pitcairn dans l'océan Pacifique (*Le Monde*, 18, 27 juin au 3 juillet 1997 ; *Libération*, 23 juin au 2 juillet 1997 ; *Courrier international*, 3 juillet 1997).

ITALIE

15 juin 1997 : **Votations populaires.** Plus de 49 millions d'Italiens étaient appelés à se prononcer sur diverses questions à l'initiative du chef de file des réformateurs, Marco Panella, qui entend profiter de la possibilité donnée par la Constitution de soumettre au vote populaire toute question pouvant réunir 500 000 signatures. Le Conseil constitutionnel en ayant éliminé quarante-trois (!), sept étaient soumises aux électeurs :

1. Faut-il abolir l'ordre des journalistes ? Oui : 65,5 ; non : 34,5.

2. Faut-il élargir l'objection de conscience ? Oui : 71,7 ; non : 28,3.

3. Faut-il supprimer le ministère des Ressources agricoles, alimentaires et forestières pour décentraliser ses activités ? Oui : 66,9 ; non : 33,1.

4. Faut-il interdire aux chasseurs de pénétrer sur les propriétés privées ? Oui : 80,9 ; non : 19,1.

5. Faut-il permettre à l'État de conser-

ver un noyau dur lors de la privatisation des entreprises publiques ? Oui : 74,1 ; non : 25,9.

6. Faut-il supprimer la loi qui permet l'avancement quasi automatique des magistrats en fonction de leur ancienneté ? Oui : 83,6 ; non : 16,4.

7. Faut-il interdire aux juges toute fonction extrajudiciaire ? oui : 85,6 ; non : 14,4.

Ces questions, n'ayant qu'un intérêt secondaire, n'ont pas suscité l'enthousiasme des électeurs, puisque seulement 30,1 % d'entre eux ont participé. Il fallait un taux de participation de plus de 50 % pour que le référendum fût validé. Tel avait été le cas en 1993 (cf. *RE*, 66) et en 1995 (cf. *RE*, 75) (*Le Monde*, 15-16 et 17 juin 1997 ; *La Repubblica*, 16 juin 1997 ; ambassade d'Italie).

181

POLOGNE

25 mai 1997 : **Constitution.** L'élaboration de la nouvelle Constitution polonaise aura demandé beaucoup de temps et ce n'est que le 25 mai que les Polonais ont pu être appelés à se prononcer. Ce texte de compromis entre « croyants et non-croyants » doit beaucoup, notamment en ce qui concerne le délicat préambule, à l'éminente personnalité qu'est le premier Premier ministre de la période postcommuniste Tadeusz Mazowiecki. Malgré l'attitude d'hostilité de l'Église, qui est allée croissante au fil de la campagne, les électeurs ont voté favorablement. 6 398 316 électeurs ont voté oui (52,71 %), 5 571 439 (45,89 %) se prononçant pour le non. 170 035 bulletins n'étaient pas valables (1,4 %). La participation a été faible. 12 139 790 électeurs ont participé au scrutin (soit 42,86 %) sur 28 324 965 inscrits.

Même si l'article 11, alinéa 2 de la loi constitutionnelle du 23 avril 1992 dispose que le président signe la Constitution adoptée par référendum et ordonne sa publication immédiate au *Journal des lois* de la République polonaise, la publication n'est annoncée que pour l'automne. On fait valoir que la

régularité du référendum fait actuellement l'objet de recours. En fait, l'argument est plus d'opportunité. Les élections législatives auront lieu le 14 septembre 1997 (*Le Monde*, 25-26, 27 et 28 mai 1997 ; *Libération*, 27 mai 1997 ; faculté de droit et d'administration de Varsovie).